

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Date 06/09/2007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	6 septembre 2007
Président	Jean-Luc GRIPOND

Présents	Jean-Jacques AMORFINI , Luc BRUDER, René CHARRIER, Sylvain KASTENDEUCH, François KLEIN, Jean-Pierre LOUVEL, Robert NOUZARET, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Frédéric THIRIEZ, Xavier THUILLOT.
Excusés	Jean-Pierre GEORGES,
Assistent	Sébastien CAZALI, Christophe BERTRAND, Philippe DIALLO, Gérard PARENTIN, Vincent PONSOT, Vincent ROUX, Benjamin VIARD, Francis SMERECKI, Arnaud ROUGER.

- **Désignation du Président pour la saison 2007/2008**

La Commission,

remercie Jean-Jacques AMORFINI pour le travail effectué au cours de la saison 2006/2007,

nomme Jean-Luc GRIPOND pour assurer la présidence des travaux au cours de la saison 2007/2008 en tant que représentant du collège des employeurs.

- **Adoption des précédents procès-verbaux**

La Commission,

adopte le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2007 sous réserve de la modification suivante :

« *L'UCPF indique que le barème adopté lors de son assemblée générale du 15 juin 2007 lui semble totalement répondre à cet objectif, sentiment qui n'est pas partagé par l'UNFP rappelant que les indemnités de formation doivent être en corrélation avec les coûts réels de formation **sans constituer une atteinte à la liberté du travail*** »

« *précise que même si la réflexion ne doit avoir aucune limite, il conviendra tout de même, à court terme, de s'attacher à déterminer un dispositif d'indemnités de formation adapté ~~et ne constituant pas une atteinte à la liberté du travail,~~* »

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

- **Proposition de modification de la CCNMF**

La Commission,

entend les représentants de l'UCPF présenter les modifications des articles 166, 167, 607 et 608 de la CCNMF permettant de palier l'impossibilité dans laquelle se trouveraient les clubs, selon décision de la Cour d'appel de Besançon du 30 janvier 2007, de rompre les contrats de joueurs ou des entraîneurs pour faute grave,

décide de reporter l'examen de ce dossier à la prochaine réunion.

- **Article 261 de la CCNMF - analyse des propositions des représentants des clubs et des joueurs**

La Commission,

entend le président de la LFP faire part du besoin d'élargissement du débat au niveau de l'organisation de la formation d'un point de vu général,

propose la création d'un groupe de travail afin de mener une réflexion plus large et, à plus long terme, sur les questions de formation au-delà de la notion d'indemnité de formation,

entend les représentants de l'UNFP faire part de leur accord sur la vision du président de la LFP estimant qu'au-delà de la question liée à l'indemnité de formation sur laquelle il peut subsister des points de désaccord, il est également certain que des avis peuvent être partagés entre les partenaires sociaux,

entend les représentants de l'UCPF souscrire aux propositions du président de la LFP sous réserve de hiérarchiser les actions à mener et les thèmes à aborder,

en ce sens, il conviendra sans doute d'aborder en priorité la question de l'indemnité de formation avant d'élargir le débat avec une planification adaptée des travaux,

à la lecture des documents proposés,

entend l'UNFP préciser, à la demande de l'UCPF, les modalités de calcul proposées concernant l'indemnité de formation directe sur la base d'un plafond qui serait réduit selon un certain nombre de critères sportifs,

après un large échange de vues,

considère qu'une meilleure connaissance financière concernant les coûts de formation est nécessaire pour entamer le débat sur l'indemnité de formation,

prend note de l'accord de l'UCPF pour essayer de recueillir des éléments de comptabilité analytique sur les centres de formation représentatifs des catégories prévues à la CCNMF,

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

s'accorde sur la création d'un groupe de travail (2 UNFP, 2 UCPF, 2 UNECATEF, 1 DTN, 1 LFP) restreint qui pourrait être animé par une personnalité extérieure afin de faciliter les débats qui devront aboutir à des propositions d'ici la fin de l'année sur la base des documents présentés,

demande à ce groupe de travail de se réunir très rapidement et propose la date du 20 septembre 2007 au matin.

- **Prochaine réunion**

Le jeudi 4 octobre 2007 à 14h30.